



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210726-BUR-AG-21-091-DE
Date de télétransmission : 29/07/2021
Date de réception préfecture : 29/07/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 juillet 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : SOUTIEN A L'INCUBATEUR INIZIA 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Gilles SIMEONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 12
Quorum : 5

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : SOUTIEN A L'INCUBATEUR INIZIA 2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 septembre 2013 approuvant la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la gouvernance de l'association INIZIA et les statuts de cette dernière ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu le rapport d'activité et le bilan financier 2020 présentés au Conseil d'Administration du 17 mars 2021 ;

Vu les statuts de l'association INIZIA ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le versement de la cotisation annuelle à l'association INIZIA d'un montant de 5 000 € pour l'année 2021 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal, Chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification